

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Noxiblatte 2000

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0009

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028547-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Noxiblatte 2000
Day One Gel
Anti-cafards appât attractif 3 mois d'efficacité (Acto)
Spécial cafards gel appât (Acto, Mortis)
Insectigel
Promax Gel
Gel appât insecticide V5
Gelablatte
Vulcano gel anti-cafards
K Gel
K Gel 5
AF150v2 et 4AFB10v2_ANTIFOURMI tube (start)
Anti fourmis (snap)
Anti-Cafards (terra nostra)

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	NOXIMA
	Adresse	Carrefour Jean Monnet 60200 COMPIEGNE France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0009 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028547-0001	
Date de l'autorisation	12/02/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	18/06/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Noxima
Adresse du fabricant	Carrefour Jean Monnet, BP 20101 60201 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet, BP 20101 60201 Compiègne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1284 - 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Company Ltd.
Adresse du fabricant	27-1 Shinkawa 2-chome, Chuo-ku 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Aza – Sabishirotai, Oaza-Misawa, Misawa 033-0022 Aomori Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de α -cyano-3-phénoxybenzyle (cyphénothrine)		Substance active	39515-40-7	254-484-5	0,543

2.2. Type de formulation

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one and reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât gel contre les blattes

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: *Blatta orientalis*
Nom commun: Blatte orientale
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Blatta orientalis*
Nom commun: Blatte orientale
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte américaine
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte américaine
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: *Supella longipalpa*
Nom commun: Blatte à bandes brunes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Supella longipalpa*
Nom commun: Blatte rayée
Stade de développement: Nymphes

Domaine d'utilisation

Intérieur
Usage intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât sous forme de gel appliqué directement sous forme de gouttes.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: - faible infestation : 0,1 g (2 gouttes de 0,05 g, 5 mm de diamètre) / m² - forte infestation : 0,3 g (6 gouttes de 0,05 g, 5 mm de diamètre) / m²
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
- faible infestation : 0,1 g (2 gouttes de 0,05 g, 5 mm de diamètre) / m²

- forte infestation : 0,3 g (6 gouttes de 0,05 g, 5 mm de diamètre) / m²

Ne pas dépasser 11 fois par an

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels
Cartouche PE, 30 ou 35 g

Non-professionnels
Seringue PE, 25, 30 ou 35 g

Les cartouches sont conditionnées en carton kraft contenant 100 cartouches.
Les seringues sont conditionnées à l'unité sous blister carton

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer les gouttes du produit dans les zones propices aux blattes (zones humides et chaudes telles que les conduits de chauffage, les boîtiers des compteurs électriques, sous les évier, sous les réfrigérateurs...) et dans les fissures et crevasses.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du produit (matériaux à spécifier par le titulaire de l'autorisation).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil.
- Avant le traitement, retirer toute source de nourriture de la zone infestée pour favoriser l'ingestion du gel.
- Renouveler l'application en cas de nouvelle infestation.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Ne pas appliquer les gouttes de gel sur des matériaux absorbants.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Placer les produits dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie.
- Contient de la cyphénothrine (pyréthrinoides). Tenir éloigner les chats des surfaces traitées à cause de leur grande sensibilité à la toxicité des pyréthrinoides.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION: non applicable
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et ventilé ou aéré
- Durée de conservation : 6 mois pour les seringues ; 12 mois pour les cartouches.

6. Autres informations

-
